

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION D'UN MOBIL-HOME CAMPING REAMERIK NV.

PAYMENT:

La réservation d'un mobil-home n'est effective qu'après confirmation écrite et règlement d'un acompte équivalent à 20% du montant du séjour. A réception, il peut vous être adressé une confirmation de location. Une caution de 100 € avec le solde, – soit 80% du prix – doit être versé 30 jours au plus tard avant le début du séjour, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée.

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le loueur peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera en conséquence considérée à l'initiative du client.

CAUTION:

Votre location sera disponible à partir de 15 heures, le jour de votre arrivée, et vous êtes invités à le libérer avant 10 heures, le jour de votre départ.

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé. Une caution de 100 € vous sera réclamée avec le solde de la location soit 1 mois avant votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour du mobil-home après l'inventaire.

NETTOYAGE:

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il sera retenu la caution de 50 € de nettoyage.

DÉPART ANTICIPÉ OU ARRIVÉE RETARDÉE ou non présentation au camping par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation : le séjour est dû dans son intégralité.

Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée. Si vous avez prévenu le camping de votre arrivée retardée, nous convenons d'un horaire, dans le cas contraire, dans les 12 heures le camping dispose de l'emplacement, du mobil-home.

ANNULATION:

plus de 30 jours avant l'arrivée, l'acompte reste acquis au camping.
moins de 30 jours avant l'arrivée, le séjour est dû dans son intégralité.
Il vous appartient de prendre une assurance annulation de séjour.

REGLEMENT INTERIEUR:

Chaque locataire ou occupant est tenu de respecter le règlement intérieur du camping, en particulier de s'abstenir du bruit ou de circuler en voiture entre 23h00 et 7h00.

Les chiens, les chats et autres animaux domestiques ne peuvent être admis.

En cas de non respect de cette clause par le locataire, le loueur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Il est strictement interdit de fumer dans un mobil-home . En cas de non respect aucun remboursement ne sera effectué.